

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES

EPLEFPA 78

ADDITIF - Septembre 2020



Préambule

La mise à jour du plan de reprise d'activités de l'établissement s'est faite dans l'hypothèse d'une situation épidémiologique permettant l'accueil en présentiel de tous les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle continue avec toutefois le maintien de mesures de prévention sociale en matière d'exposition au virus : gestes barrières, port du masque, lavage des mains, distanciation, aération et nettoyage.

Les mesures particulières prises dans le cas de la gestion du risque d'exposition au virus ne doivent en aucun cas se substituer aux autres mesures de prévention existantes, préconisées dans le cadre de l'évaluation des risques propres à l'établissement

Dispositions à prendre en amont de la rentrée

Mise à jour du Plan de Reprise d'Activités et Plan de Continuité d'Activités selon les instructions nationales connues et présentation aux représentants des personnels, à la CoCHS et au Conseil d'administration ;

Formation aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour tous les personnels et apprenants ainsi qu'aux modalités organisationnelles propres à l'établissement ;

Incitation auprès des personnels et des apprenants à suivre les e-formations « Agir face au virus COVID 19 », TousCap (module dédié aux gestes barrières) et le module d'information « Penser la santé et la sécurité au travail avec le COVID 19 dans les établissements d'enseignement agricoles » (module pour préparer les apprenants au départ en stage) ;

Mise en place d'une communication spécifique par voie d'affichage dans l'établissement, sur le site internet de l'établissement et par un document distribué aux représentants légaux.

Contexte - Note de service DGER / SDEC / 2020 - 479

Pour la rentrée scolaire, et plus généralement pour l'année 2020-2021, le niveau de circulation du virus n'est pas connu et pourrait évoluer selon des hypothèses d'intensité variable

-  **Hypothèse A** : Accueil en présentiel de tous les apprenants selon le calendrier scolaire 2020-2021 avec des précisions de dispositions spécifiques interministérielles pour les départements classés en zone orange.
-  **Hypothèse B** : Circulation active du virus nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict impactant l'organisation des établissements.
-  **Hypothèse C** : **Circulation** très active du virus localisée, nécessitant la fermeture d'établissements sur une zone géographique déterminée impactant l'organisation des établissements.

Socle des principes fondamentaux et généraux de prévention d'exposition

- ★ **La distanciation physique** : la distance d'un mètre (espace latéral ou en face à face) entre deux personnes doit rester une cible à respecter ;
- ★ **Le port du masque** « grand public » (ou à usage médical pour les personnes à risque de forme grave) **est obligatoire** dans tout l'établissement et lors des déplacements ;
- ★ Les personnels des établissements portent un masque de protection ;
- ★ **La gestion des flux** : les regroupements et les croisements trop importants sont à éviter. L'attribution d'une salle par classe à l'exception des salles de cours spécialisées reste une mesure à retenir, si possible ;
- ★ **Le respect par tous les personnels et les apprenants des gestes barrières** : hygiène des mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- ★ **L'hygiène des mains** : de préférence, lavage des mains à l'eau et au savon avec mise à disposition de serviettes à usage unique (dont l'accès doit être facilité notamment à proximité de la restauration, des ateliers pédagogiques, de l'exploitation agricole), à défaut, par une friction avec solution hydro-alcoolique répondant aux normes en vigueur. Le port des mains au visage sera à proscrire ;
- ★ **L'aération-ventilation des locaux** : prévoir une aération régulière des locaux 15 minutes au minimum matin et soir. S'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien régulier des systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC) ;
- ★ **Le nettoyage et la désinfection des locaux** : organiser le suivi et la mise en œuvre d'un nettoyage de routine une fois par jour. **Pour les ateliers technologiques et les travaux pratiques**, il convient d'organiser le suivi et la mise en œuvre du nettoyage quotidien du matériel pédagogique et des équipements de travail utilisés par les apprenants (à la fin du dernier cours). Les enseignants formateurs veilleront au nettoyage des mains à l'eau et au savon au minimum en début et fin de cours ;
- ★ **La communication, l'information et la formation** sera faite auprès des personnels, des apprenants et des parents au travers :
 - d'espaces de formation dès la rentrée pour les apprenants et les personnels,
 - de communication papier et dématérialisée pour les familles
 - de publication sur le site internet de l'établissement ;
- ★ **La tenue d'un registre d'entrée et de sorties** des personnes extérieures à l'établissement avec leurs coordonnées.

EVOLUTION DU PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES

UTILISATION DES LOCAUX

CoCHS du 19 mai 2020	CoCHS du 27 Août 2020
<ul style="list-style-type: none"> ★ Accès limité à certains locaux 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Utilisation des locaux par tous ★ Possibilité d'une mise à disposition à des personnes et structures extérieures
<ul style="list-style-type: none"> ★ ALESA, clubs, foyer et autres associations : fermés jusqu'à nouvel ordre 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Réouverture aux usagers ★ Prévenir des consignes de sécurité à respecter ★ La mise en œuvre des consignes de sécurité au sein de locaux mis à disposition est de la responsabilité du président
<ul style="list-style-type: none"> ★ Accueil de groupes, instances.... annulés et / ou en distanciel 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Autorisé selon les décisions gouvernementales en vigueur ★ Respect strict des règles sanitaires, du sens de circulation, de l'ordre de remplissage, distance d'un mètre lorsque matériellement elle est possible ... ★ Possibilité de mettre en place des rencontres « hybrides » en présentiel ET en audio ou visioconférence

RESTAURANT SCOLAIRE / DEMI PENSION

CoCHS du 19 mai 2020	CoCHS du 27 Août 2020
<ul style="list-style-type: none"> ★ Entrée et sortie dans le restaurant scolaire - respect de la marche en avant et du balisage 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Respect de la marche en avant et du balisage ★ Lavage obligatoire (eau + savon ou gel) avant l'entrée dans la demi-pension (processus de limitation d'exposition du virus)
<ul style="list-style-type: none"> ★ Accès limité à 135 convives avec le port du masque jusque la prise du repas 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Accueil maximal de 180 convives avec port du masque jusqu'à la prise du repas ★ Pose de plexiglas individuel sur les tables avec nettoyage entre chaque service (matin, midi et soir)
<ul style="list-style-type: none"> ★ Plateau individuel - Neutralisation du service individuel (couverts, pain, pichets d'eau....) 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Processus de limitation d'exposition du virus avec le lavage obligatoire des mains à l'entrée de la demi-pension + distributeurs de gel avant la prise des couverts
<ul style="list-style-type: none"> ★ Débarrassage du plateau (plateau déposé sans tri) 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Débarrassage du plateau avec tri

INTERNAT

CoCHS du 19 mai 2020	CoCHS du 27 Août 2020
★ 1 élève par chambre	 <ul style="list-style-type: none">★ Espace entre chaque lit d'au moins d'1 mètre★ Si lits supposés, les occupants dorment « tête bêche »★ Les internes d'une même chambre doivent appartenir à la même classe★ L'aération des chambres doit être réalisée 2 fois par jour le matin et le soir (15 minutes minimales).★ Prévoir un rappel des consignes et impliquer les apprenants dans le respect des mesures.★ Strict respect des mesures de distanciation physique dans l'internat.★ Les assistants d'éducation doivent porter une vigilance particulière à cette préconisation.★ Renforcer les consignes en matière de rangement afin de faciliter les déplacements et les opérations de nettoyage.★ Chaque interne gère son linge sale. Dans la même chambre, les effets personnels de chacun doivent être bien dissociés.★ Proscrire l'utilisation des sèche-cheveux.★ Des procédures d'utilisation et de nettoyage sont mises en place et affichées. Seule une information est assurée
★ Une douche individuelle par élève	 <ul style="list-style-type: none">★ Limiter le nombre de personnes présentes dans les douches quand la distanciation physique n'est pas possible.

	<ul style="list-style-type: none">★ En cas de douche collective, veiller au respect de la distanciation physique par tous moyens.★ Marquage au sol des distances à préconiser -Gérer les flux d'apprenants vers les douches.★ Aérer fréquemment les douches et vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.★ S'assurer du plan de nettoyage quotidien des douches (une attention particulière est portée aux robinets et aux pommeaux de douche).★ Demander à chaque apprenant de laisser la douche propre après son utilisation
--	---

SALLES DE CLASSES

CoCHS du 19 mai 2020	CoCHS du 27 Août 2020
★ Capacités d'accueil de 15 élèves par classe avec 4 mètres de distanciation	★ Accueil de tous les apprenants avec le masque obligatoire et le respect de la distanciation quand elle matériellement possible
★ Port du masque obligatoire	★ Port du masque obligatoire.
★ Aération de 15 minutes toutes les deux heures	★ Aération de 15 minutes à chaque fois. (le matin avant l'arrivée des apprenants, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures
★ Nettoyage après chaque passage de classe	★ Nettoyage régulier une fois par jour

SALLES SPECIFICQUES (laboratoires, ateliers, CDI / CDR, salles informatiques)

CoCHS du 19 mai 2020	CoCHS du 27 Août 2020
<p style="text-align: center;">SALLES INFORMATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Condamnation d'un poste sur deux ★ Nettoyage des matériels pédagogiques utilisés <p style="text-align: center;">CDI / CDR</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Accès limité uniquement aux équipes éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Mesures d'hygiène ★ Consignes de circulation, Séparations vêtements de travail / vêtements personnels, ★ Qualité du rangement ★ Accès à des vestiaires séparés garçons/filles.... ★ Ces règles s'appliquent aussi aux enseignants/formateurs. <p style="text-align: center;">SALLES INFORMATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Utilisation de tous les postes informatiques si les utilisateurs sont masqués ★ A la fin de chaque cours les usagers (apprenants et personnels enseignants) veilleront au nettoyage des matériels pédagogiques qu'ils auront utilisés : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc. <p style="text-align: center;">CDI / CDR</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ L'accès devra être régulé et coordonné entre professeurs-documentalistes et TFR d'une part, enseignants concernés d'autre part. ★ Privilégier une séparation physique entre le personnel du CDI/CDR et les usagers ★ Le partage de matériels et ouvrages est à limiter. ★ Les ouvrages qui auront été consultés seront déposés dans un bac puis stockés dans un espace isolé des

<ul style="list-style-type: none"> ★ Condamnation d'un poste sur deux 	<p>usagers et remis à disposition après mise en quarantaine : de 24 heures pour les documents papiers ou cartonnés sans éléments plastique ; de 72 heures pour les documents papier avec couverture plastifiée, pour les documents plastiques (CD, DVD, boîtier...);</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Le port du masque et le respect des règles d'hygiène des mains peut permettre d'éviter de mettre en quarantaine et de désinfecter les documents en libre accès. ★ Utilisation de tous les postes informatiques si les utilisateurs sont masqués ★ Désinfecter régulièrement les outils et tablettes numériques par les utilisateurs
<p>ATELIERS PEDAGOGIQUES -TRAVAUX PRATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Activités uniquement en extérieur et sur site avec mise en œuvre des principes sanitaires 	<p>ATELIERS PEDAGOGIQUES -TRAVAUX PRATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ La notion de distanciation physique doit être respectée. ★ Nettoyage quotidien (à la fin du dernier cours) du matériel pédagogique et des équipements de travail utilisés par les apprenants. ★ Les enseignants/formateurs veilleront au nettoyage des mains à l'eau et au savon au minimum en début et en fin
<p>LABORATOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Application du protocole habituel renforcé sur le lavage des mains, la ventilation, la marche en avant et la capacité d'accueil 	<p>LABORATOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Le port de blouses en coton est recommandé pour les opérations de manipulation, de mise en « quarantaine », de nettoyage. ★ Le matériel doit être nettoyé entre deux passages de classe
<p>SALLE DE PERMANENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Capacité d'accueil limitée - 4 mètres de distanciation 	<p>SALLE DE PERMANENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Utilisation dans le plus strict respect des règles sanitaires ★ Distanciation si possible ★ Brassage interclasse possible

UTILISATION DES VEHICULES

CoCHS du 19 mai 2020	CoCHS du 27 Août 2020
<p>★ Utilisation réservée uniquement aux impératifs des services</p>	<p>★ Un affichage à l'intérieur du véhicule des règles de préconisation des gestes barrières doit être prévu.</p> <p>★ Une distance physique d'au moins 1 mètre n'est plus recommandée entre les apprenants à l'intérieur du moyen de transport.</p> <p>★ Les passagers, les accompagnateurs et le chauffeur portent un masque de protection grand public.</p> <p>★ Disposer prioritairement dans le véhicule un bidon d'eau et de savon, d'essuie-mains à usage unique, en complément du produit hydro alcoolique, de lingettes nettoyantes actives contre le virus, ainsi que des sacs poubelle destinés à récupérer les déchets et équipements de protection jetables.</p> <p>★ Aérer fréquemment le véhicule par l'ouverture des fenêtres.</p>

INFIRMERIE

CoCHS du 19 mai 2020	CoCHS du 27 Août 2020
<ul style="list-style-type: none"> ★ Respect des procédures inscrites à l'entrée de l'infirmierie 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Respect des procédures inscrites à l'entrée de l'infirmierie <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">ETAPES A SUIVRE SI PRISE EN CHARGE A L'INFIRMERIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Passage obligatoire par le service vie scolaire (bureau des AE ou des CPE) pour les apprenants, aux secrétariats des Centres, pour les apprenants et agents. ★ Le service de la vie scolaire ou les secrétariats de centres téléphonent à l'infirmierie pour l'avertir. ★ Le sens de circulation devra impérativement être respecté (entrée et/ou sortie). ★ Le port du masque est obligatoire pour se rendre à l'infirmierie et au sein de l'infirmierie, par la personne symptomatique et l'accompagnant. ★ Effectuer un lavage des mains avant de rentrer à l'infirmierie. <p style="text-align: center;">PERSONNE PRESENTANT DES SYMPTOMES</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Mise en place du protocole de prise en charge d'une personne présentant des symptômes (COVID-19)

SORTIES PEDAGOGIQUES

CoCHS du 19 mai 2020	CoCHS du 27 Août 2020
<p>★ Toutes sorties étaient interdites</p>	<p style="text-align: center;">TRANSPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Le transport peut être assuré par les propres véhicules de l'établissement (bus, minibus, autocar) ou par un prestataire de transport privé. ★ Prendre connaissance des mesures de prévention risque covid-19 en vigueur sur le lieu de déplacements. ★ Les passagers, les accompagnateurs et le chauffeur portent un masque de protection grand public. ★ S'assurer que les règles barrières et de distanciations physique pourront être assurées sur le lieu de déplacement et lors des étapes. ★ Disposer de moyens de communication appropriés et fonctionnels. ★ Vérifier la présence dans le véhicule d'un bidon d'eau et de savon, d'essuie-main à usage unique, en complément de la solution hydro-alcoolique, de lingettes nettoyantes actives contre le virus, ainsi que des sacs poubelle destinés à récupérer les déchets et équipements de protection jetables. ★ Etablir une liste du matériel pédagogique requis pour la sortie concernée et s'assurer au préalable de la réalisation effective du nettoyage, ou de son stockage depuis plus de 24 heures. ★ Veiller à ce que les apprenants disposent de masque de rechange en cas de nécessité. Il est fortement

	<p>conseillé à l'enseignant/formateur de disposer de quelques masques de secours</p> <p style="text-align: center;">SUR LE TERRAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ N'accepter aucune personne présentant des symptômes d'infection au Covid-19. ★ Respecter impérativement les gestes barrières (ne pas serrer les mains, éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs jetables pour se moucher, etc.). ★ Maintenir les règles de distanciation physique d'au moins 1 mètre, voire augmentées en fonction de l'activité physique : il sera peut-être nécessaire de revoir l'organisation des activités pour garantir cette distanciation. ★ Si les mesures de distanciations physiques ne peuvent être respectées, il est nécessaire de porter un masque Grand public <p style="text-align: center;">APRES LA SORTIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Au minimum, les parties préhensibles du matériel doivent être nettoyées avec un produit adapté à la surface et actif sur le virus SARS-CoV-2 afin de garantir la désinfection. ★ Les sacs poubelles doivent être stockés 24 heures avant d'être éliminés. ★ Faire un retour régulier d'expérience avec les apprenants. ★ Mentionner dans le registre SST les remarques éventuelles contribuant à l'amélioration des conditions d'application des mesures de prévention en la matière issues du retour d'expérience de la sortie.
--	--